



| | |
|-------------------|-------------------|
| Numéro de l'acte | 2016-151- RHES |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 9.1 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

QUESTION N°2016-151

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : RESEAU EAU POTABLE -
PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE ARQUES, BLENDÉCQUES, CLAIRMARAIS,
LONGUENESSE, SAINT-OMER, SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, SALPERWICK- ANNEE 2015

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Par délibération en date du 27 juin 2006, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service urbain de production et de distribution d'eau potable, avec la société des Eaux de Saint-Omer.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice donné. Ces dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation.

Selon l'annexe IV aux articles D 2224-1, D 2224-2 et D 2224-3, le rapport annuel doit comprendre les indicateurs suivants :

- 1) *La caractérisation technique du service*
- 2) *La tarification de l'eau et recettes du service*
- 3) *Les indicateurs de performance*
- 4) *Le financement des investissements*
- 5) *Les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau*

Le rapport de l'exercice 2015 présenté concerne les communes de ARQUES, BLENDÉCQUES, CLAIRMARAIS, LONGUENESSE, SAINT-OMER, SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, SALPERWICK qui ont transféré leur compétence eau potable à la C.A.S.O. Ces communes devront présenter à leurs conseils municipaux avant le 31 décembre 2016 le rapport dont il s'agit.

Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le rapport précité doit être mis à la disposition du public à la mairie dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le conseil municipal

ou de son adoption. Le Public est avisé par le Maire de cette mise à disposition par voie d'affichage.

Un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Ce rapport fait notamment ressortir un nombre d'abonnés de 21 371 (21 297 abonnés en 2014). Les volumes vendus aux abonnés du service ont baissé de 3.3 % (2 893 107 m³ vendus en 2015 contre 2 992 965 m³ vendus en 2014).

Le rendement du réseau est de 79 % pour l'année 2015, contre 81.2 % en 2014.

L'année 2015 a également été marquée par la révision quinquennale du contrat actée par l'avenant n°5 qui, d'une part, définit les engagements complémentaires du fermier et, d'autre part, traduit les changements dans les comptes du fermier par une augmentation de ses charges estimée annuellement à 260k € sans compensation tarifaire:

- prise en charge d'un programme de travaux de renouvellement à hauteur de 150 000€/an,
- réalisation de 70 analyses de tronçons de canalisation,
- gel des tarifs,
- création d'un prix de vente d'eau brute,
- révision du prix de vente d'eau en gros à Noréade depuis le forage de Blendecques,
- lancement d'une démarche de diffusion de carafes afin de mettre en valeur l'eau sur le territoire.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du prix du service d'eau sur la base d'une facture de 120 m³

| | Prix au 01/01/2015 | Prix au 01/01/2016 | Evolution du prix |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| PART COLLECTIVITE | 0,4408 € | 0,4408 € | 0,00% |
| PART DELEGATAIRE (prix moyen pour 120m3, y compris abonnement) | 1,1829 € | 1,1829 € | 0,00% |
| Abonnement annuel | 52,26 € | 52,26 € | |
| Consommation (prix moyen pour 120m3) | 0,7474 € | 0,7474 € | |
| Redevances Agence de l'Eau | | | |
| Préservation de la ressource en eau | 0,0900 € | 0,0900 € | 0,00% |
| Lutte contre la pollution | 0,3880 € | 0,3880 € | 0,00% |
| TVA | 5,50% | 5,50% | 0,00% |
| Facture type 120 m3 Hors redevances et taxes | 194,84 € | 194,84 € | 0,00% |
| Facture type 120 m3 TTC | 266,08 € | 266,08 € | 0,00% |

Suite à l'avis favorable de la commission « eau - assainissement » sur les éléments ci-dessus, et conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2016

Le Maire,
Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

.....
VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016**

Affiché le 29 Septembre 2016

L'An Deux Mille Seize le vingt huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 21 septembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.